## RETRAITES À POINTS ATTENTION DANGER!



Formation syndicale, Clermont-Ferrand, le 12 décembre 2019





#### **Sommaire**

- 1. De multiples contre-réformes depuis 1981
- 2. Le système actuel de retraites par répartition et le mode actuel de calcul de la retraite pour les fonctionnaires
- 3. Le projet de retraite par points et le principe de calcul des retraites à points
- 4. Les retraités, des nantis?
- 5. Les financement existent, sont possibles et la

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/retraite 01-09 leger.pdf

Pour une RETRAITE

Pour

un système universel de retraite

FSU, revendique un système à prestations définies

Merci à Emma Clit pour l'autorisation de reproduction de ses dessins : https://emmaclit.com/2019/09/23/cest-quand-quon-arrete/





## De multiples contre-réformes depuis 1981

En 1981 : retraite à 60 ans 37,5 années de travail pour un taux plein de 75 % du dernier salaire (fonctionnaires) ou du salaire des 10 meilleures années (privé)

Par Balladur,

Les temps sont durs!

Vous allez devoir

cotiser 40 ans.

Vous, hein, pas moi.

Je vendrai une de

mes 3 maisons, au pire.

Haha.

Fillon en 2003,





- Retraite du privé calculée sur le salaire des 25 meilleures années
- Avec passage à 40 annuités de cotisation pour le privé
- Avec passage à 40 annuités de cotisation pour les fonctionnaires
- RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique)

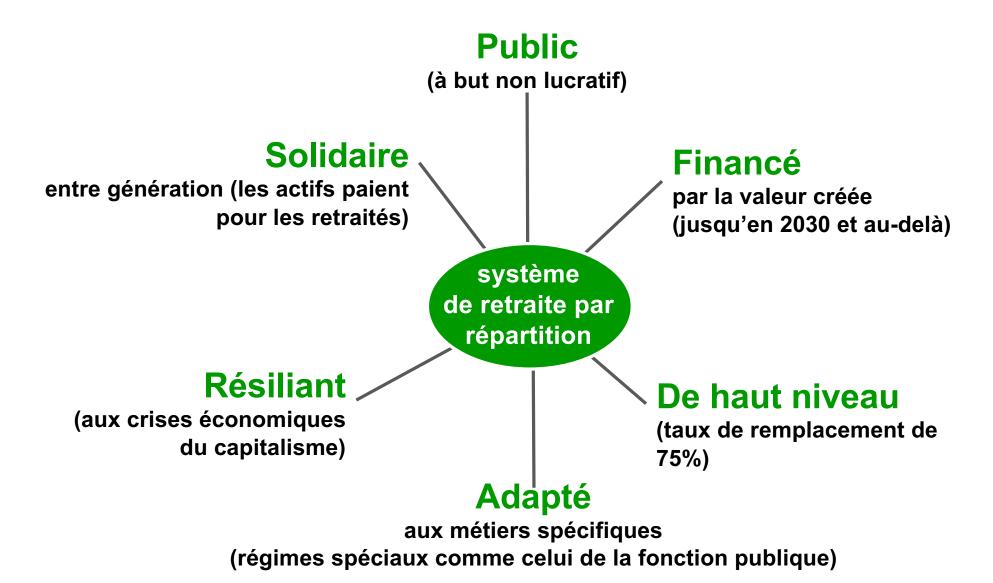
- Recul de l'âge légal de 60 à 62 ans
- Suppression de la bonification d'un an pour enfants nés après 2004
  - Instauration d'un système de décote/surcote

+ en 2014 : Nombre d'années de travail validées ans la fonction publique pour une retraite à taux plein de 75 %

nés entre 1961 et 1963 ⇒ 42 années nés après 1973 ⇒ 43 années



## Le système actuel de retraites par répartition / par capitalisation





## Le système actuel de retraites par répartition

CODE	ÉLÉMENTS		À PÄYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT 1	€	3889,40		
		€		421,22	
104000	SUPP FAMILIAL TRAITEMENT	€	2,29		
The state of the s		9 €	629,99		
202206		€	35,62		
		€		106,70	
	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		302,31	
401501				22,23	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			204,19
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			19,45
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			11,67
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			377,27
411050	CONTRIB. PC 3	€			2889,05
411058		€			12,45
501080	COT SAL RAFP 4	€	, .	31,77	
501180	COT SAL RAFP 4 COT PAT RAFP 5	€			31,77
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			77,79
	TRANSFERT PRIMES / POINTS			32,42	
004370	TICHOL HAT THEFT / TOTAL	€			
In contract the contract of the		€			

- 1 : Traitement brut = Indice x valeur du point (4,6860 € à compter du 01/02/2017)
- 2 : Retenue PC = Cotisation salariale retraite (**Pension Civile**) Le taux 2019 est de 10,83% (7,85% en 2010 puis 11,10% en 2020 = +41% d'augmentation) sur le traitement seul. Cette cotisation alimente le Compte d'Affectation Spéciale Pensions qui sert au budget de l'Etat pour payer les pensions. (10,83% de 3889,40 € représente bien 421,22€) ou 5,6% du salaire total hors primes
- 3 : Contribution PC représente la part « patronale » de la cotisation PC. Elle est de 74,28 % sur le traitement (3889,40 x 74,28% = 2889,05€) ou 38,6% du salaire total
- 4 5 : RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique). Cette cotisation a été mise en place en 2005. C'est une « caisse complémentaire » alimentée par des cotisations sur une part des primes et indemnités. Le fond capitalisé permet de verser soit un capital soit une rente au moment de la retraite. La cotisation est de 5% pour l'agent et de 5% pour l'administration : (629,99 +2,29) x 0,05 = 31,77 €.

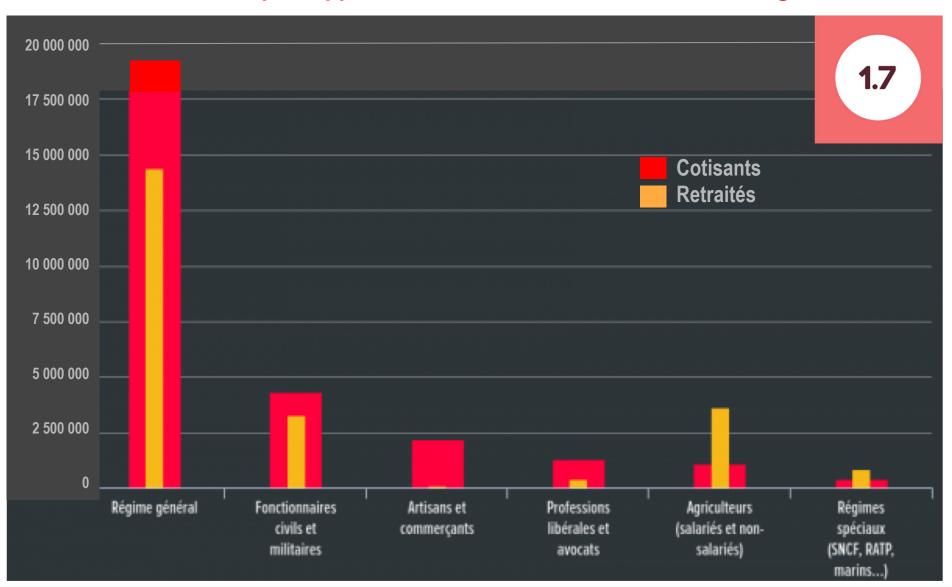




Alternatives économiques N°394 octobre 2019 : Cf. Cnav, MSA, CNAVPL, CNB, Cour des Comptes

## Des régimes particuliers très minoritaires

nombre de cotisants par rapport au nombre de retraités\* selon les régimes en 2018



<sup>\*</sup> Pensionnés de droit direct et bénéficiaires de pensions de réversion





### 42 caisses de retraites et alors ?

Prestations légales servies par la branche vieillesse en 2018 : 321 G€ dont 232G€ pour les régimes de base ou complet et 90G€ pour les complémentaires

Type de régime						Les 6 régimes des agents publics  RAFP (0,4 Md€)				Type de régime	
Régimes complé- mentaires	Régimes complémentaires des professions libérales (5,3 Mde) (5,9 Mde) (5,9 Mde) (5,0 Mde)		Agirc-Arrco (78,3 Md€)		Ircan tec (3,1 Md€)	Régime de		Æ	Autres	additionnel	
Régimes de base	CNAVPL CNBF, etc. (1,9 Md€)	*	MSA exploi- tants (7,2 Md€)	MSA salariés (5,9 Md€)	Cnav (régime général) y compris SSI (126,3 Md€)		Régime de la CNRACL (19,8 Md€)	FSPOEIE (1,8 MdE)	régimes spéciaux SNCF, RATP, IEG etc (15,5 Md€)	Régimes dits "intégrés" ou "complets"	
Statut de l'assuré	Profes- sions	leurs indépendants non-agricoles	exploi- tants	salariés agricoles	salariés non agricoles	agents non titu- laires	fonctionnaires civils et militaires et magistrats	fonction- naires de la FPT/FPH	ouvriers d'État	agents des régimes spéciaux	Statut de l'assuré
Employeurs	Profes- sions sions sions sions libérales sibérales sions si		agricoles	entre-prises du secteur agricole	secteur privé : commerce, industrie, BTP, services,	contrats de droit public	État	collec- tivités publiques	État	SNCF, RATP, etc.	Employeurs



Rapport sur les comptes de la sécurité sociale, septembre 2019, retraitements Direction du Budget.



## L'équilibre du régime par répartition

nombre de cotisants par rapport au nombre de retraités\* selon les régimes en 2018

Taux de cotisation x Nombre de Cotisants x salaire moyen = Nombre de Retraités x retraite moyenne

Taux de cotisation x Nombre de Cotisants = Retraite moyenne
Nombre de Retraités Salaire moyen

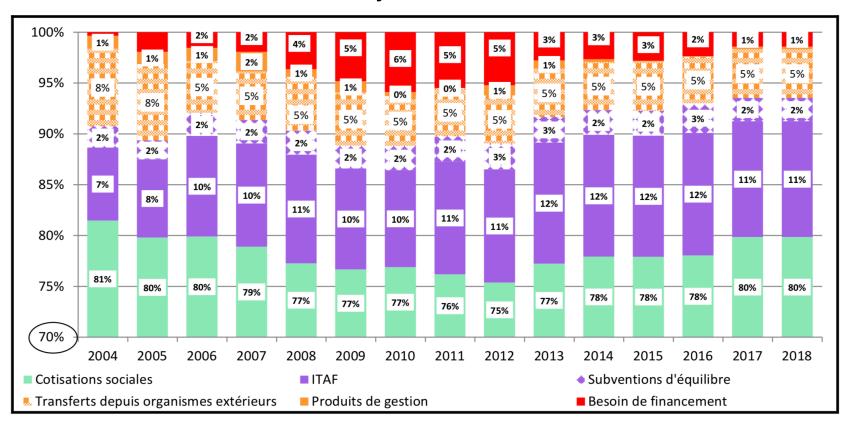


soit une baisse générale de 24%

## L'équilibre du régime par répartition

En 2019, les cotisations sociales représentent en moyenne 80% des ressources permettant le paiement des retraites et pensions

Structure de financement du système de retraite de 2004 à 2018 [Rapport annuel du COR juin 2019, p.67]



+ Recours à la dette et aux réserves + Assurance chômage Branche famille de la Sécu. + Subvention Etat équilibre régimes spéciaux + 37,3G€ Impôts et taxes affectés CSG, TVA (alcool, tabac, jeux, ...)

> + 262 G€ dont 39,3G€ de l'État (FPE)

Lecture : en 2018, 80 % des ressources du système de retraite provenaient de cotisations sociales.

**RETRAITES PAR POINTS: LE PROJET DELEVOYE** 

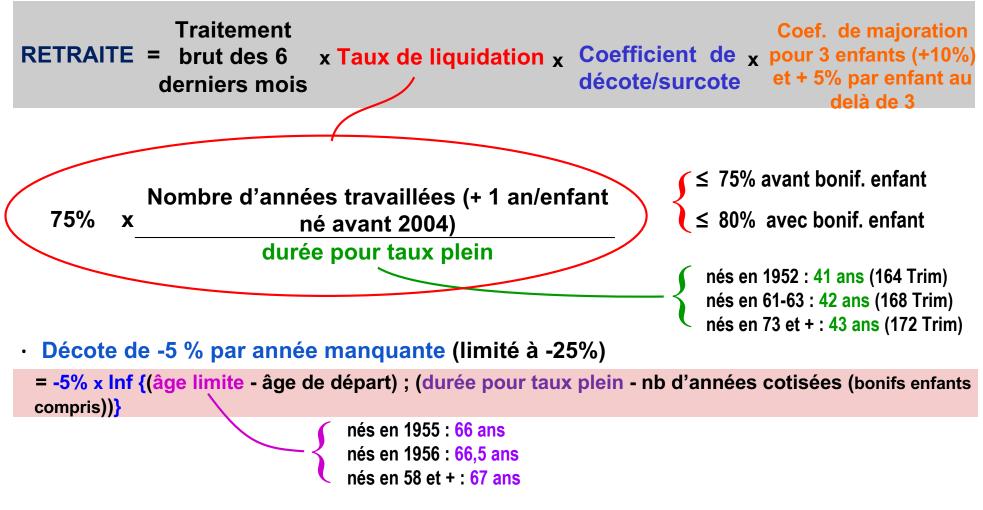
Note: y compris le FSV mais hors le RAFP qui est un régime par capitalisation. Les cotisations sociales incluent la cotisation au régime de la FPE des employeurs de fonctionnaires d'État. Le besoin de financement est couvert par recours à la dette ou l'utilisation de réserves.

Source: rapports à la CCSS 2002-2019; calculs SG-COR.





## Le mode actuel de calcul de la retraite pour les fonctionnaires



Surcote de 5 % par année supplémentaire

= +5% x Inf {(âge de départ - âge légal) ; (nb d'années cotisées (bonifs enfants compris) - durée pour taux plein)}



	Vincent	François
Année d'ouverture des droits à pension	2003	2018
Nombre de trimestres cotisés	150	150
Nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein <sup>1</sup>	150	166
Nombre de trimestres de décote	Aucun	16
Taux de pension sans décote	75 %	≈ 67,78 %
Taux de pension avec décote	75 %	≈ 54,22 %

<sup>1</sup>à *taux plein* : Une retraite à taux plein dans la fonction publique signifie que le taux de pension est égal à 75 %

https://www.info-retraite.fr/portail-services





## L'âge moyen de départ en retraite suivant les corps

	EPST			ITRF et enseignants du supérieur			
Corps assimilés	DR et CR	IR	IE	PR-MCF	IGR	IGE	
	Hommes et femmes						
2010	64,3	63,4	62,6	64,5	63,1	62,1	
2017	64,9	64,1	63,2	66,0	64,0	63,7	
Evolution sur 7 ans	+0,7	+0,7	+0,7	+1,5	+0,9	+1,6	
	Hommes						
2010	64,5	63,6	62,5	64,9	63,4	61,9	
2017	65,0	64,2	63,5	66,4	64,3	63,6	
Evolution sur 7 ans	+0,5	+0,6	+1,1	+1,5	+1,0	+1,7	
	Fem			nmes			
2010	63,7	63,0	62,6	63,5	62,6	62,2	
2017	64,8	63,9	63,0	65,2	63,6	63,7	
Evolution sur 7 ans	+1,1	+0,9	+0,4	+1,7	+1,0	+1,4	

Les taux de liquidation des retraites ont baissé de 2010 à 2017 (âge légal + nb de trimestres) :

-2,7% de 74,4 % à 71,7 % chez les DR et CR hommes,

-2,4% de 79,8 % à 77,4 % chez les PR et MCF hommes,

-3,4% de 79,6 % à 76,2 % chez les PR et MCF femmes

**+1%** de 72,9%à 73,9% pour les DR et CR femmes







## L'autre système possible : la capitalisation

## l'individualisation

(l'inverse de la solidarité)

système de retraite par capitalisation

### La financiarisation

(placement des fonds de pension sur les marchés financiers + exigence de rendement + baisse des salaires)

#### La marchandisation

(frais de 10, 15, 20 % sur nos retraites pour leurs bénéfices)

une fois en place cela génère d'énorme flux financiers pour l'auto-exploitation des salariés entre eux !



Une idéologie au service de ... <14% du PIB alors que le nb de retraités progresse de 25%!

« Emmanuel Macron a affirmé ne pas vouloir toucher à l'âge légal de 62 ans , car d'une part il s'y est engagé, d'autre part il considère qu'il serait "assez hypocrite de décaler l'âge légal" alors même que l'on "n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays", notant par exemple la difficulté de rester en activité jusqu'à l'âge de 62 ans "quand on est peu qualifié, quand on vit dans une région en [déclin] industriel". Emmanuel Macron a opté pour un allongement de la durée de cotisation ... parce que les Français doivent "travailler davantage" pour financer les baisses d'impôts!»

Une communication gouvernementale rassurante, mais trompeuse!

#### **Universel!**

Mettre un terme aux 42 régimes spéciaux de retraite mais surtout aux acquis correspondant aux particularités des métiers.

## plus simple?

Une somme de points accumulés selon un % variable des revenus, multipliée par une valeur (pouvant varier) de restitution du point ...

système de retraite par points

### Réformé

"Pour sauver le système par répartition" car le ratio de retraité/actif augmente

## « Égalitaire ? »

Quid des inégalités de revenus? entre femmes et hommes? et des carrières interrompues?

## Sans perdant?

« Pas d'inquiétude, la valeur du point sera calculée pour qu'on ne perde pas ... »

## Négocié?

12 mois de "concertation"



... pour la prise compte des enfants

#### pour le privé

Les trimestres supplémentaires pour maternité vont disparaître.

pour la fonction publique

La majoration de 10% pour les deux parents au 3ème enfant va devenir 5% pour un parent à chaque enfant.





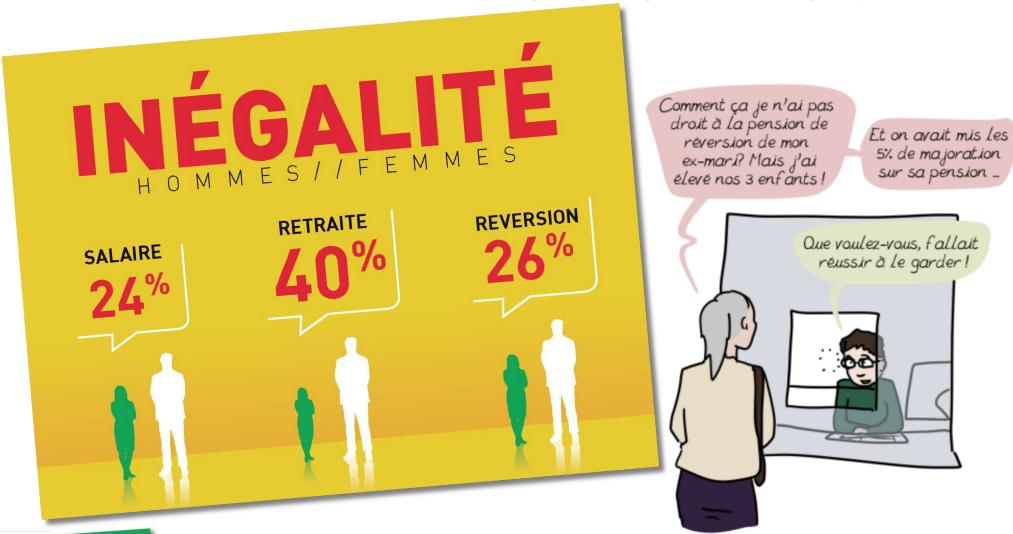
Et +2% à partir du 3ème enfant





#### ... pour les pensions de réversion?

Et les conditions d'accès aux pensions de réversion vont être revues.



## POUR NOS RETRAITES, NON AUX PENSIONS À POINTS



## Le principe de calcul des retraites à points ...

#### On acquiert des points tout au long de la carrière :

- La cotisation serait de 28,12% : 11,27% salarié + 16,85% employeur
- 90% sont générateurs de droits à retraites (les 10% restants servant à financer les dispositifs de solidarité **soit 25,31% du salaire brut**) :
- Toute rémunération (dans la limite de 10 000 euros par mois) donnerait lieu à cotisation et donc à capitalisation de points.

Pension mensuelle = (salaire brut cumulé x 0,2531 / valeur d'acquisition) x (valeur de restitution) / 12

Tranche de rémunérations	Part salariale	Part patronale	Total
Entre 0 et 3 plafonds de la sécurité sociale	11,25%	16,87%	28,12%
Au-delà de 3 plafonds	1,12%	1,69%	2,81%

Le **plafond** mensuel de la **Sécurité sociale** 2019 est **3377 euros brut** . A noter que pour l'année 2018, il **était** de 3311€ 3 PASS = 10000€



## Le principe de calcul des retraites à points ...

#### On acquiert des points tout au long de la carrière :

Un point aurait une valeur d'acquisition ou de service et une valeur de restitution.

• Chaque mois, la part cotisée du salaire brut divisé par la valeur d'acquisition donnerait un nombre de points acquis.

25,31% salaire mensuel brut

nombre de points acquis

• Au départ en retraite, les points seront transformés en pension selon la valeur de service ou valeur de restitution

somme des points acquis sur la carrière

valeur de restitution du point (0,55 € = 1 point)

retraite annuelle

Les valeurs d'acquisition et de restitution du point pourront facilement varier au gré des gouvernements, de la politique menée, de la conjoncture ...

## C'est un système uniquement à cotisation définie



## Le principe de calcul des retraites à points ...

#### ... pour les fonctionnaires :

La carrière est « linéaire » (marches d'escalier linéarisées), avec un salaire modeste au début et qui progresse avec l'ancienneté.

Le nombre total de points acquis et la future retraite seront fonction du salaire moyen de milieu de carrière, au lieu actuellement d'un pourcentage du dernier traitement.

Pertes estimées entre 20 et 40 % selon les carrières et les scénarios!

La complémentaire obligatoire c'est actuellement la RAFP dont la valeur du point a déjà été ajusté à la baisse : -7% entre 2006 et 2019 Salaire moyen

Et comme la réforme va unifier tous les régimes (vers le bas), les fonctionnaires aussi sont concernés.



Pour eux aujourd'hui, il n'y a pas de complémentaire. La pension c'est 75% du salaire, calculé sur la moyenne des 6 derniers mois les meilleurs, forcément.

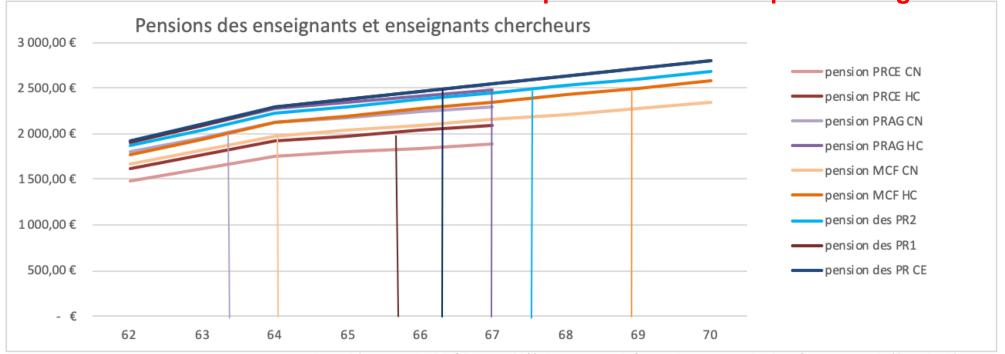
65ans

Passer de 75% de ça à un calcul sur toute la carrière, ça va faire mal! Le rapport dit qu'ils « compenseront » un peu en ajoutant les primes dans le calcul des points, mais encore une fois, ça va pénaliser les femmes, qui en touchent moins.



22 ans

#### ... pour différents corps d'enseignants :



hypothèses : grille PPCR avec 10% de primes + HC et point au taux de 0,55€ quelque soit l'âge de départ

#### Pour atteindre une pension brute de 2500€, il faudra attendre :

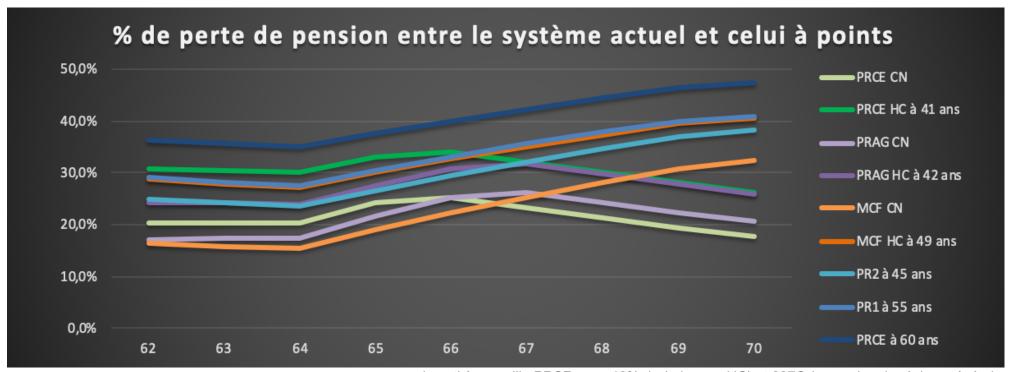
- 67 ans pour un PRAG recruté à 24 ans et passé HC à 40 ans
- 67,5 ans pour un PR2 recruté MCF à 33 ans et passé PR à 45 ans
- 66,4 ans pour un PR1 ou un PRCE recruté MCF à 34 ans et passé PR1 à 55 ans
- 69 ans pour un MCF HC recruté à 34 ans (4e éch) et passé HC à 49 ans;

#### Pour atteindre une pension brute de 2000€, il faudra attendre :

- 63,4 ans pour un PRAG CN
- 65,7 ans pour un PRCE recruté à 23 ans et passé HC à 41 ans
- 64 ans pour un MCF CN recruté à 34 ans avec 9 années de CoDoc + ATER + PostDOC



#### ... pour différents corps d'enseignants :



hypothèse : grille PPCR avec 10% de (primes + HC) et 337€ de pension du régime général

#### La perte de pension brute de mensuelle va de 330€ à 2500€ soit :

- 33,2% pour un PRCE HC à 65 ans
- 30,8% pour un PRAG HC à 66 ans
- 34,7% pour un PR2 et 37,8% pour un PR1 à 68 ans
- 44,3% pour un PR CE à 64 ans
- 25,1% pour un PRAG CN à 66 ans
- **35,1%** pour un MCF HC à 67 ans;
- 25,3% pour un MCF CN à 67 ans recruté à 33 ans avec 10 années de CoDoc + ATER + PostDOC







#### ... pour des cadres ou enseignants contractuels :



Mathieu né en 1961 employé dans une entreprise privée système actuel



commence à 22 ans



carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)



retraite à 64 ans



son fils **Mathias né en 1990**employé dans
la même entreprise **système Macron** 



commence à 22 ans

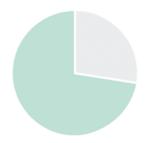


carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)



retraite à 64 ans

73 % de son dernier salaire



56 % de son dernier salaire



collectif @nosretraites / crédits icones : Freepik

Mathieu (Cadre A du privé ou enseignant contractuel du public partira à la retraite à 64 ans (42 ans de carrière à avec 73% de son dernier salaire

Pour Mathias seul un départ à 67 ans (45 ans de carrière) lui assurera un taux comparable à celui de Mathieu (un départ à 65 ans lui assurera seulement 61% de son dernier salaire.





#### ... pour des fonctionnaires de catégorie B :



#### Marie née en 1961

fonctionnaire de catégorie B dans une administration

système actuel



commence à 22 ans



carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)



retraite à 64 ans



sa fille **Maryam** née en 1990

fonctionnaire de catégorie B dans la même administration

système Macron



commence à 22 ans



carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)



retraite à 64 ans

Sa pension représente **64 %** de son dernier salaire



Sa pension représentera

54 % de son dernier salaire



-10%

collectif @nosretraites / crédits icones : Freepik

Marie pourra bénéficier d'une retraite « à taux plein » (42 annuités validées) à 64 ans. Sa retraite nette représentera 64,1% de son dernier salaire net (primes comprises).

Maryam, née en 1990 recevrait une retraite représentant 54,4% de son dernier salaire, soit une baisse de son taux de remplacement de 15 % par rapport à la situation actuelle.





#### ... des mesures de solidarité ?

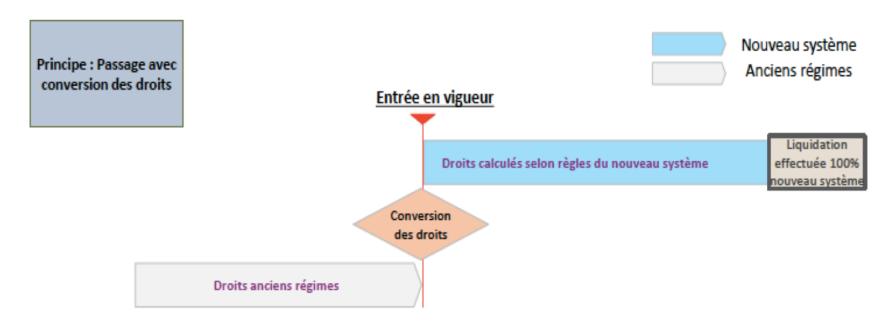
- Un minimum porté à 85% du SMIC
  - Pour une carrière complète c'est-à-dire avec un nombre d'annuité de + en + difficile à atteindre
- Des carrières longues : avoir validé au moins 4 ou 5 trimestres
  - avant 16 ans, pour un départ en retraite anticipée avant 60 ans,
  - avant ses 20 ans, pour un départ en retraite anticipée avant 62 ans
- Les femmes premières victimes de la réforme
  - Diminution des droits à réversion : aujourd'hui, 40 % d'écart sur la pension de droit direct, cet écart tombe à 24% avec la pension de réversion
  - Prise en compte de l'ensemble des carrières et plus les meilleures années : les femmes ont les carrières les plus hachées
  - **Diminution des droits familiaux** qui aujourd'hui compensent déjà mal les inégalités de carrière
  - Intégration des primes dans la Fonction publique : les femmes sont celles qui en perçoivent le moins.



ENGAGÉ-ES

## Calcul des retraites à points en période de transition

... Le principe de la conservation des droits acquis ?



La transition se ferait sur une dizaine d'années, entre les générations 1975 et 2004. Pour les générations :

- 2004 et suivante, le basculement vers le système à point se ferait dès 2022 lors de leur entrée dans la vie active.
- antérieures à 1975, le calcul se ferait uniquement dans le système actuel
- entre 1975 et 2003, Le projet de loi évoque « la conservation des droits acquis dans l'ancien système », mais la conversion de ces droits dits acquis en points dès 2025



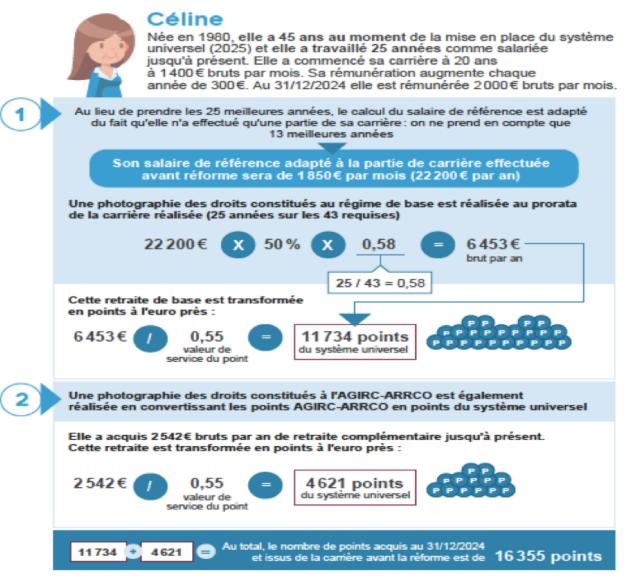


## Calcul des retraites à points en période de transition

#### ... pour les contractuels et pour le régime général ?

Comment les droits acquis dans les régimes actuels seront garantis ?

... pour les fonctionnaires post 1975 ce serait 75% du salaire correspondant à l'indice brut détenu au 31 décembre 2024 au prorata des trimestres validés et des trimestres dus pour une pension complète qui serait annualisé et transformé en points





## Les joies du modèle suédois de retraites

"En copiant le modèle suédois on va pouvoir doubler le taux de pauvreté chez les vieux. Remarquez, ça aurait pu être pire : pour une fois, ils n'ont pas proposé de le modèle

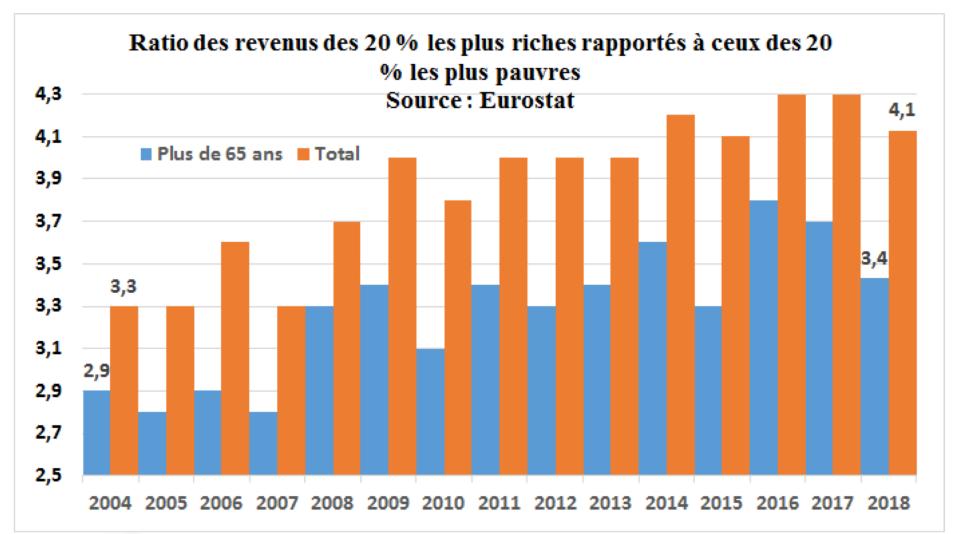
allemand.." [Guillaume Duval] Taux de pauvreté à 60 % du revenu médian chez les plus de 65 ans en 2017 Source: Eurostat France 7,8 Norvège 8,3 Danemark 8,8 Pays-Bas 10,0 Luxembourg 11,8 Finlande 12,3 Grèce 12,4 Autriche 12,9 Pologne 13,8 Zone euro 14,3 14,8 Espagne Irlande 14,8 Union européenne 15.0 Italie 15, Suède Belgique Royaume-Uni Portugal Allemagne 8,0 6,0 10,0 12,0 14,0 16,0





## Les joies du modèle suédois de retraites

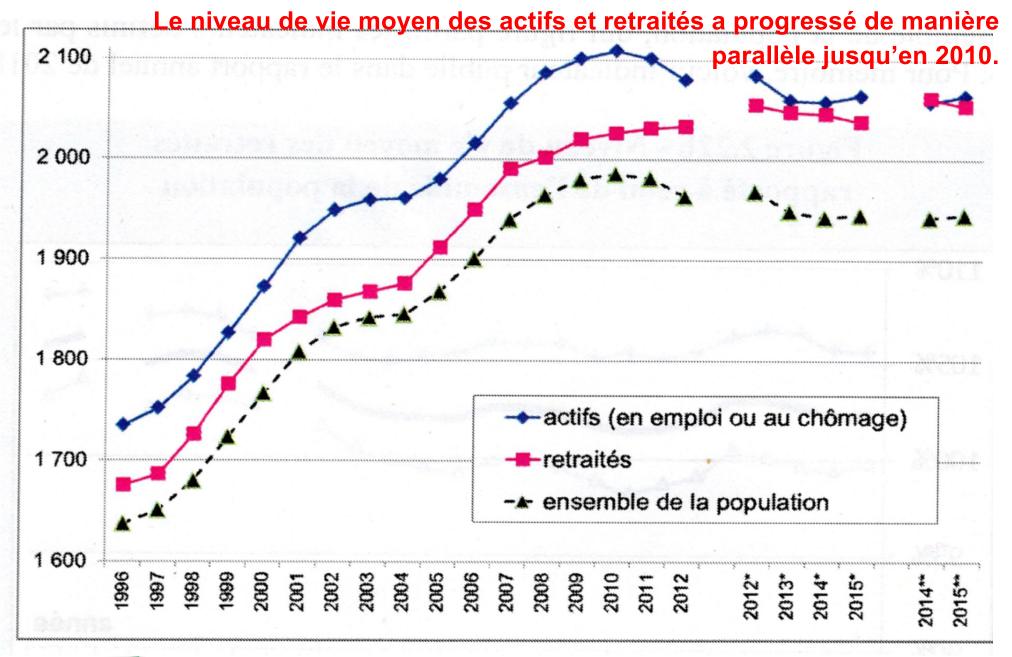
"Grâce à la retraite à points (mais pas uniquement : c'est un ensemble de "réformes" néolibérales), la Suède a été depuis 2003, le pays de l'OCDE où les inégalités ont le + augmenté (même si elles restent encore plus limitées qu'ailleurs)" [Guillaume Duval]







## Les retraités, des nantis?







Salaire médian net 2016 = 1 783 euros / mois

Retraite moyenne brute 2016 = 1 389 euros / mois avec

hommes = 1 740 €

femmes = 1 070 €

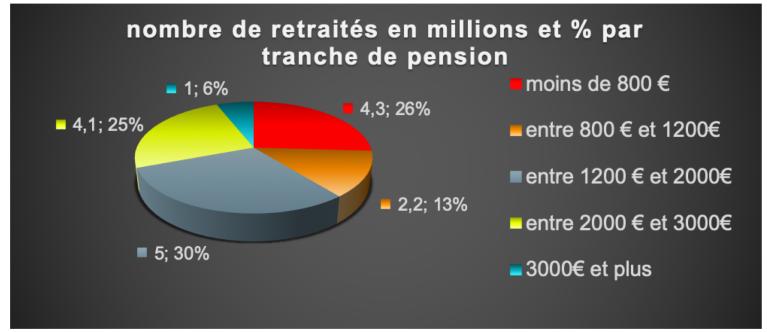
Retraite moyenne brute FPE des retraités de l'année 2018 dont

hommes = 2 449 €

femmes = 2 063 €

Seuil officiel de pauvreté 2016 = 1 015 euros / mois

Niveaux des pensions (euros / mois) :



SRE



### Pour la FSU, les financements existent

Accroître les ressources des régimes de retraites de 4 à 5 points

de PIB d'ici 2050 est possible



- Politique de l'emploi pour avoir davantage de cotisants
- Taxation des revenus financiers et du patrimoine
- Supprimer exonérations et aides majorant les profits
- Soumettre à cotisations tous les éléments de rémunération
- Intégrer les primes dans le traitement pour les soumettre à cotisation dans la fonction publique
- Instauration d'une cotisation sur les revenus financiers des entreprises
- augmentation de la part du PIB consacré aux pensions







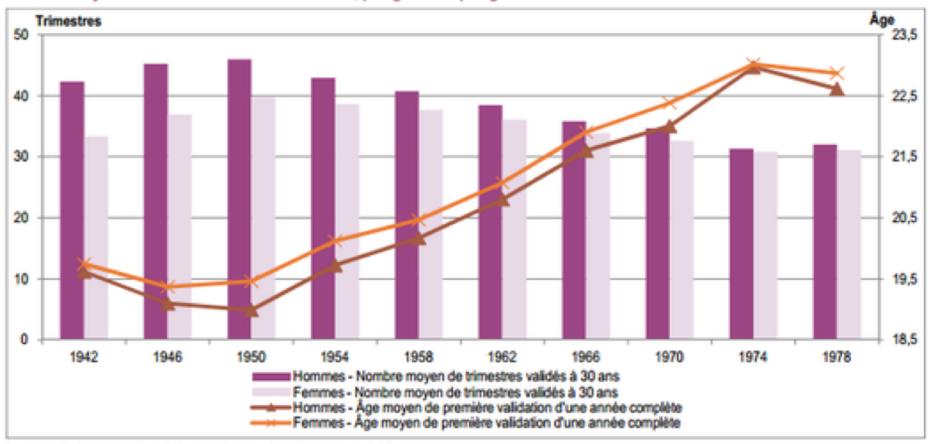
## La FSU, revendique un système à prestations définies

- 60 ans sans décote ni surcote
- 75% du traitement
- 37,5 annuités
- Le retour des droits familiaux
- Des fins de carrière aménagées et une réflexion sur la gestion des âges
- La prise en compte des années de travail à l'étranger
- La prise en compte des années d'étude ...

## La FSU, revendique un système à prestations définies

## La prise en compte des années d'étude est une nécessité

Nombre moyen de trimestres validés à 30 ans, par genre et par génération



Champ: Cotisants ayant validé au moins un trimestre avant ou à 30 ans

Sources: EIC 2009, DREES

Première année complète validée en moyenne à 23 ans, recrutement des MCF à 34 ans



## Éléments de Bibliographie syndicale FSU

**Septembre 2019**: Retraites: abandon du projet gouvernemental – Améliorons nos retraites <a href="https://www.snesup.fr/article/retraites-abandon-du-projet-gouvernemental-ameliorons-nos-retraites-version-revue-et-enrichie-du-27092019">https://www.snesup.fr/article/retraites-abandon-du-projet-gouvernemental-ameliorons-nos-retraites-version-revue-et-enrichie-du-27092019</a>

- +"Pour" Spécial Retraites <a href="http://fsu.fr/POUR-speciales-retraites.html">http://fsu.fr/POUR-speciales-retraites.html</a>
- +Tract FSU <a href="https://www.snesup.fr/article/retraites-par-points-attention-danger-tract-retraite-septembre-2019">https://www.snesup.fr/article/retraites-par-points-attention-danger-tract-retraite-septembre-2019</a>

**Juin 2019** Retraites: l'avenir à reculons: <a href="https://www.snesup.fr/article/retraites-lavenir-reculons-par-michelle-lauton-et-herve-lelourec-membres-de-la-can-du-snesup-fsu-17-juin-2019">https://www.snesup.fr/article/retraites-lavenir-reculons-par-michelle-lauton-et-herve-lelourec-membres-de-la-can-du-snesup-fsu-17-juin-2019</a>

*Mai 2019*: Retraites – comprendre la réforme Macron : <a href="http://fsu.fr/Retraites-comprendre-la-reforme-macron-lutter-avec-la-FSU-pour-developper-les.html">http://fsu.fr/Retraites-comprendre-la-reforme-macron-lutter-avec-la-FSU-pour-developper-les.html</a>.

**Février 2019** : les pensions de réversion en ligne de mire- <a href="https://www.snesup.fr/article/projets-de-reforme-des-retraites-les-pensions-de-reversion-en-ligne-de-mire">https://www.snesup.fr/article/projets-de-reforme-des-retraites-les-pensions-de-reversion-en-ligne-de-mire</a>

Décembre 2018 : dossier Retraites-par points : une réforme injuste -

https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/74009-snesup\_mensuel\_670-671\_dossier\_retraite.pdf

Février 2018 : dossier Retraites : un privilège ? NON, un droit.

https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/snesup\_662\_complet\_bd.pdf



### Face à l'étendue des pertes, le meilleur placement c'est la lutte!

Merci à Emma Clit pour l'autorisation de reproduction de ses dessins : https://emmaclit.com/2019/09/23/cest-quand-quon-arrete/ C'est quand qu'on arrête? 八人人人

En tout cas, avec son alignement par le bas, tous les secteurs sont touchés. Donc il risque bien d'arriver ce qu'il craint le plus : une lutte commune de tous les secteurs : public, privé, jeunes, retraités, chômeurs ... ça pourrait bien remettre en cause bien plus que cette réforme!

Alors go! On va mettre le zbeul!



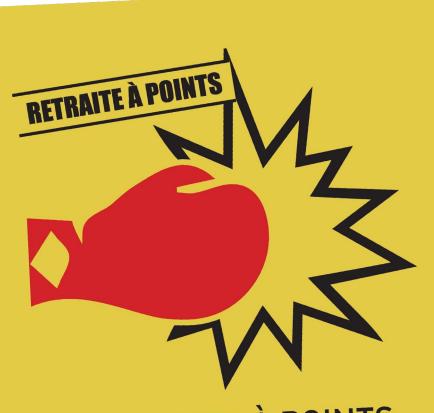
Emma

## Dès le 5 décembre ! grève et manifestations









LA RETRAITE À POINTS, ON VA S'EN OCCUPER JUSQU'AU DERNIER POINT.

Et vous pensiez qu'on n'allait pas taper du poingt sur la table ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre les conditions de travail des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



# L'universalité est un combat syndical,

- la **FSU** revendique certaines harmonisations, par le haut
- La **FSU** défend le code des pensions, lui même lié au statut :

La progression dans une grille est une garantie statutaire, cela garantit de ne pas avoir à négocier de gré à gré avec son supérieur une augmentation comme dans le privé. Les missions de service public nécessitent cette indépendance



#### Et l'humain dans toutes ces réformes ?

#### On vit plus longtemps, OUI mais ...

		Espérance de vie		
		à la naissance à l'âge de 60 ans		
Hommes	en 1932	55 ans	14 ans	
	en 2015	79 ans	23 ans	
	gain en 83 ans	+ 24 ans	+ 9 ans	
Femmes	en 1932	60 ans	16 ans	
	en 2015	85 ans	27 ans	
	gain en 83 ans	+ 25 ans	+ 11 ans	

Source: INSEE et calculs COR.

En prolongeant le travail jusqu'à 65 ans, on retrouve le temps de retraite des années 1970 : une régression d' ½ siècle

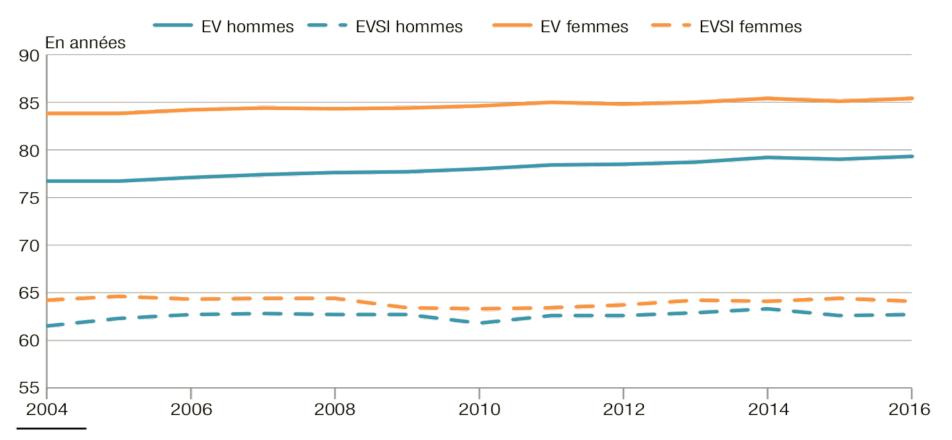
... de plus l'espérance de vie à 60 ans ne progresse plus depuis 2003



### Et l'humain dans toutes ces réformes ?

#### On vit plus longtemps, OUI mais ...

## Évolution de l'espérance de vie et de l'espérance de vie sans incapacité, par sexe, de 2004 à 2016



EV : Espérance de vie à la naissance ; EVSI : espérance de vie sans incapacité.

**Source** • Espérance de vie à la naissance, Série Insee, France entière, données de décembre 2016 ; Espérance de vie sans incapacité, calculée avec la méthode de l'European Health Expectancy Monitoring Unit (EHEMU) à partir des données de l'enquête SILC réalisée par l'Insee pour la mesure des incapacités.



### Et l'humain dans toutes ces réformes ?

L'écart d'espérance de vie au delà de 35 ans : (source INSEE - période 2009/2013)

- 6,4 ans entre un homme ouvrier / un homme cadre
- 3,2 ans entre une femme ouvrière / une femme cadre
- 7,2 ans entre un ouvrier / une ouvrière
- 4 ans entreun homme cadre / une femme cadre

La pénibilité du travail réduit nettement l'espérance de vie.

(même si d'autres raisons interviennent dans les écarts précédents)

A quand sa prise en compte réelle par une réduction du temps de travail et de la durée de cotisation ?

